

DECISION DU PRESIDENT N° D2024- 82

Objet : Location d'un stand d'une surface supérieure ou égale à 73 m² à l'occasion du SIMI au Palais des Congrès de Paris du 10 au 12 décembre 2024.

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R.2122-3

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2023/10/12/45 du Conseil de la métropole portant modification des délégations d'attribution du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels les marchés publics,

Vu l'arrêté du n° 2023/384 portant délégation de signature à Monsieur Paul Mourier, Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

Vu la proposition tarifaire du Groupe Moniteur du 29 février 2024,

Considérant l'intérêt pour la Métropole du Grand Paris d'être présente au salon SIMI en raison des compétences qu'elle exerce,

DECIDE

Article 1^{er} : de louer du 10 au 12 décembre 2024 un stand d'une surface supérieure ou égale à 73 m² au Palais des Congrès de Paris, et de souscrire les services associés au Salon SIMI -Groupe Moniteur - InfoproDigital Antony Parc 2 -10, Place du Général de Gaulle -BP 20 156 -92186 ANTONY Cedex -France, pour un montant de 69 363,45euros hors taxes.

Article 2 : La dépense sera imputée au budget 2024, chapitre 011.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :



- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public.

Par ailleurs notification en est faite au cocontractant. **Location d'un stand d'une surface supérieure ou égale à 73 m² à l'occasion du SIMI au Palais des Congrès de Paris du 10 au 12 décembre 2024.**

Fait à Paris, le

06 JUIN 2024

Pour le Président et par délégation,



Paul MOURIER
Directeur général des services